

de revenir sur sa décision. Si l'honorable député n'avait pas fait cette déclaration, notre devoir aurait été de l'aborder; mais il nous a averti deux fois de sa place en Chambre qu'il n'accorderait pas de douzièmes provisoires. Maintenant, il se plaint de ce que nous l'avons pris au mot. Tel est le premier moyen. Puis quand on a présenté ce crédit le 7, des honorables députés de l'opposition ont déclaré qu'ils n'étaient pas prêts à voter les douzièmes provisoires, mais qu'ils voteraient de quoi payer les employés publics. Ils étaient disposés alors à aller jusque-là. C'est-à-dire qu'ils étaient prêts à payer les traitements et les salaires aux employés civils du pays tant que les employés civils ne travailleraient pas—tant que nous ne pouvions pas leur fournir les choses nécessaires à leur travail. Ils voulaient par exemple payer les infirmières et les docteurs et les autres employés du département du Rétablissement des soldats dans le civil, mais ils ne voulaient pas acheter les médicaments pour les malades, ni ils ne voulaient chauffer les édifices ni payer les loyers. Ils voulaient voter l'argent pour payer les salaires des mécaniciens sur les travaux d'irrigation, mais ils ne voulaient pas leur payer de vivres pour faire leurs tournées. En un mot ils voulaient payer les employés civils pour leurs services tant qu'ils ne donneraient rien en retour. C'est la position prise le 7 par les honorables députés. Aujourd'hui, ils vont plus loin: ils disent nous voterons les traitements des employés civils mais pas autre chose, sauf ce qu'il est nécessaire de voter pour continuer les services publics. Ils veulent toutefois imposer quelques conditions à ce vote. Je demande pourquoi imposer ces conditions cette année quand on n'y a jamais songé auparavant? Est-ce parce que le montant est plus fort? Est-ce parce que nous avons à payer \$15,000,000 par an pour la dette de guerre? Est-ce la raison qui fait imposer des conditions aux douzièmes provisoires? Est-ce parce que nous devons entretenir nos hôpitaux pour nos soldats à raison d'une dépense de vingt millions ou plus par an? Est-ce une raison pour imposer des conditions aux douzièmes provisoires? Est-ce parce qu'il nous faut de quarante à cinquante millions de dollars pour l'établissement de nos soldats sur les terres? Est-ce une raison pour imposer des conditions? Est-ce parce que nous dépensions trente millions ou davantage pour des pensions? Est-ce une autre raison? J'espère que les honorables députés de l'opposition se rendent compte combien leur position était étrange le 7, quand ils étaient prêts à payer les commissaires des

pensions et tous les employés de cette commission, mais quand ils n'étaient pas prêts à payer aucune pension.

Maintenant, qu'y a-t-il dans le budget que les honorables députés pensent que l'on doit réserver? Qu'y a-t-il dans ce budget qui n'est pas nécessaire au service civil? Si les honorables députés veulent ce soir—et c'est encore temps—examiner le budget et mettre le doigt sur quelque chose qu'ils croient pouvoir faire attendre un mois ou deux mois, nous sommes prêts à l'examiner. Mais ils ont eu tout le temps nécessaire pour le faire. Ils savent depuis une semaine que l'on présenterait ce budget provisoire. Je crois pouvoir dire que jamais depuis la première demande faite dans cette Chambre d'un budget provisoire, la Chambre n'a eu autant de temps pour voter les crédits en la manière régulière,—si possible—que dans le cas actuel. Nous avons dépassé maintenant de douze jours la fin de l'exercice financier et on n'a pas voté de douzièmes provisoires. Nous avons dépassé d'une semaine la date à laquelle nous avons donné avis que l'on présenterait une motion pour un budget provisoire. Mes honorables amis ont eu tout le temps de découvrir un crédit de quelque nature—je ne sais pas ce que cela pourrait être—dans le budget sur lequel ils désirent présenter une objection. Nous leurs donnerons un peu plus de temps et s'il y en a un qui peut être omis sans injustice pour le service public, je n'ai pas le désir de le maintenir. Mais nous devons avoir des douzièmes provisoires ou les services publics du pays seront paralysés et ce sont ces douzièmes provisoires que le chef de l'opposition nous a averti officiellement par deux fois qu'il nous refuserait.

Or, je pose donc carrément la question à nos collègues tant de la gauche que de la droite: Que s'est-il passé pour justifier une attitude que l'opposition n'a jamais assumée au Parlement avant aujourd'hui, une attitude de défi—franchement de défi d'abord, de défi atténué ensuite et de défi conditionnel à l'heure qu'il est—contre une coutume essentielle à la bonne conduite des délibérations du Parlement. Nous réclameons purement et simplement les droits que tous les gouvernements ont exercés à toutes les époques. Or, puisque nous disposons d'une majorité au Parlement, qui est prête à appuyer notre attitude, nous consentons à accorder à nos amis de la gauche tout le temps nécessaire pour l'examen de toute proposition raisonnable, mais après cela, nous avons l'intention de faire